

6 Le niveau de solvabilité moyen des organismes complémentaires actifs en santé demeure sensiblement supérieur aux exigences réglementaires

6 Le niveau de solvabilité moyen des organismes complémentaires actifs en santé demeure sensiblement supérieur aux exigences réglementaires

Les excédents ou déficits d'un organisme sur son activité d'assurance santé peuvent être compensés par les résultats de ses autres activités d'assurance et les résultats de placements financiers. La situation financière des organismes pour une année donnée s'évalue donc à partir du résultat net total, qui reflète l'intégralité de leur activité, qu'elle soit assurantielle (résultats techniques, en santé mais aussi sur tous les autres risques Vie ou Non vie : retraite, décès, automobile, etc.), ou non assurantielle (résultat non technique : produits financiers et charges issus des placements des fonds propres, produits et charges exceptionnels, action sociale, impôt sur les sociétés, participation des salariés, etc.).

6.1 En 2023, le résultat net moyen des institutions de prévoyance s'améliore et dépasse son précédent point haut

En 2023, le résultat net des mutuelles a été légèrement positif (0,7 % de leurs cotisations acquises³³), légèrement supérieur à celui de 2022 (0,4 % ; tableau 6.1). Le résultat technique moyen des mutuelles sur la période 2021-2023 est de 0,5 %, sensiblement moins que leur résultat technique moyen sur les années précédentes, de 1,4 % sur 2011-2020 (2011 marque le début de la période d'étude de ce rapport ; graphique 6.3). Leur résultat technique Vie ayant été quasi-nul (tableau 6.2), en 2023, le résultat net des mutuelles a été tiré à la hausse par leur résultat non technique et leur résultat technique Non Vie.

Les institutions de prévoyance ont dégagé un résultat net en hausse en 2023 (2,7 % de leurs cotisations après 2,0 % en 2022) : il s'agit du résultat net le plus élevé pour cette catégorie d'organismes depuis 2011 (première année de la période étudiée dans ce rapport). Leur résultat non technique a été négatif en 2023, mais a été nettement compensé par leur résultat technique Non Vie et Vie.

Les entreprises d'assurance sont les organismes qui dégagent les excédents les plus élevés (3,8 % du total des cotisations collectées toutes activités d'assurance confondues en 2023). Ces excédents s'expliquent surtout par leurs activités d'assurance autres que la santé, notamment les activités Vie (assurance vie, retraite et décès). Les excédents dégagés par les entreprises d'assurance ont été un peu plus faibles en 2023 qu'en 2022, en part des cotisations (3,8 % en 2023 après 4,1 % en 2022).

³³ Dans cette partie, qui concerne l'ensemble des activités assurantielles des organismes, les cotisations considérées sont les cotisations acquises nettes, et non les cotisations émises nettes comme dans le reste du rapport (voir glossaire).

6 Le niveau de solvabilité moyen des organismes complémentaires actifs en santé demeure sensiblement supérieur aux exigences réglementaires

Tableau 6.1 – Évolution entre 2022 et 2023 du résultat net total des organismes actifs en santé, et mouvements de champ

En % des cotisations acquises chaque année, et en points de pourcentage pour la variation et les contributions

	Résultat net rapporté aux cotisations			Dont contributions		
	2022	2023	Variation 2022-2023	Pérennes	Entrées	Sorties
Mutuelles	0,4	0,7	0,3	0,3	0,0	0,0
Entreprises d'assurance	4,1	3,8	-0,3	-0,3	0,0	0,0
Institutions de prévoyance	2,0	2,7	0,7	0,7	0,0	0,0
Ensemble	3,5	3,4	-0,1	-0,1	0,0	0,0

Note : Cotisations acquises = cotisations émises + variations des provisions pour cotisations non acquises.

Lecture : En 2023, le résultat net des mutuelles a représenté 0,7 % de leurs cotisations, contre 0,4 % en 2022, soit une variation de 0,3 point de pourcentage. En 2023, les entrées et sorties d'organismes soumis au régime Solvabilité 2, vis-à-vis du champ des mutuelles exerçant une activité en santé, n'ont pas contribué à cette variation.

Champ : Organismes d'assurance assujettis à la taxe de solidarité additionnelle au titre de leurs contrats santé (hors indemnités journalières) et contrôlés par l'ACPR au 31/12 de chaque année.

Source : ACPR, calculs DREES.

Au total, les organismes du secteur de l'assurance santé ont dégagé des excédents en 2023 sur l'ensemble de leur activité (en moyenne 3,4 % de l'ensemble des cotisations collectées ; tableau 6.1). Les évolutions du résultat net de l'ensemble des organismes sont proches des évolutions du résultat net des entreprises d'assurance, ces dernières ayant un poids largement dominant lorsque l'on considère l'ensemble des activités d'assurance (et non uniquement la santé).

Tableau 6.2 – Résultat technique et résultat net total des organismes actifs en santé en 2023

En millions d'euros

	Résultat technique	dont			Résultat non technique	Résultat net
		Santé	Autre Non vie	Vie		
Mutuelles	76	-57	114	19	77	153
Entreprises d'assurance	7 332	112	1 500	5 720	-854	6 478
Institutions de prévoyance	596	-244	458	382	-141	455
Ensemble	8 004	-189	2 071	6 121	-918	7 086

Lecture : En 2023, les mutuelles ont eu un résultat technique de 76 millions d'euros et un résultat non technique de 77 millions d'euros, pour un résultat net de 153 millions d'euros.

Champ : Organismes assujettis à la taxe de solidarité additionnelle au titre de leurs contrats santé (hors indemnités journalières) et contrôlés par l'ACPR au 31/12/2023.

Source : ACPR, calculs DREES.

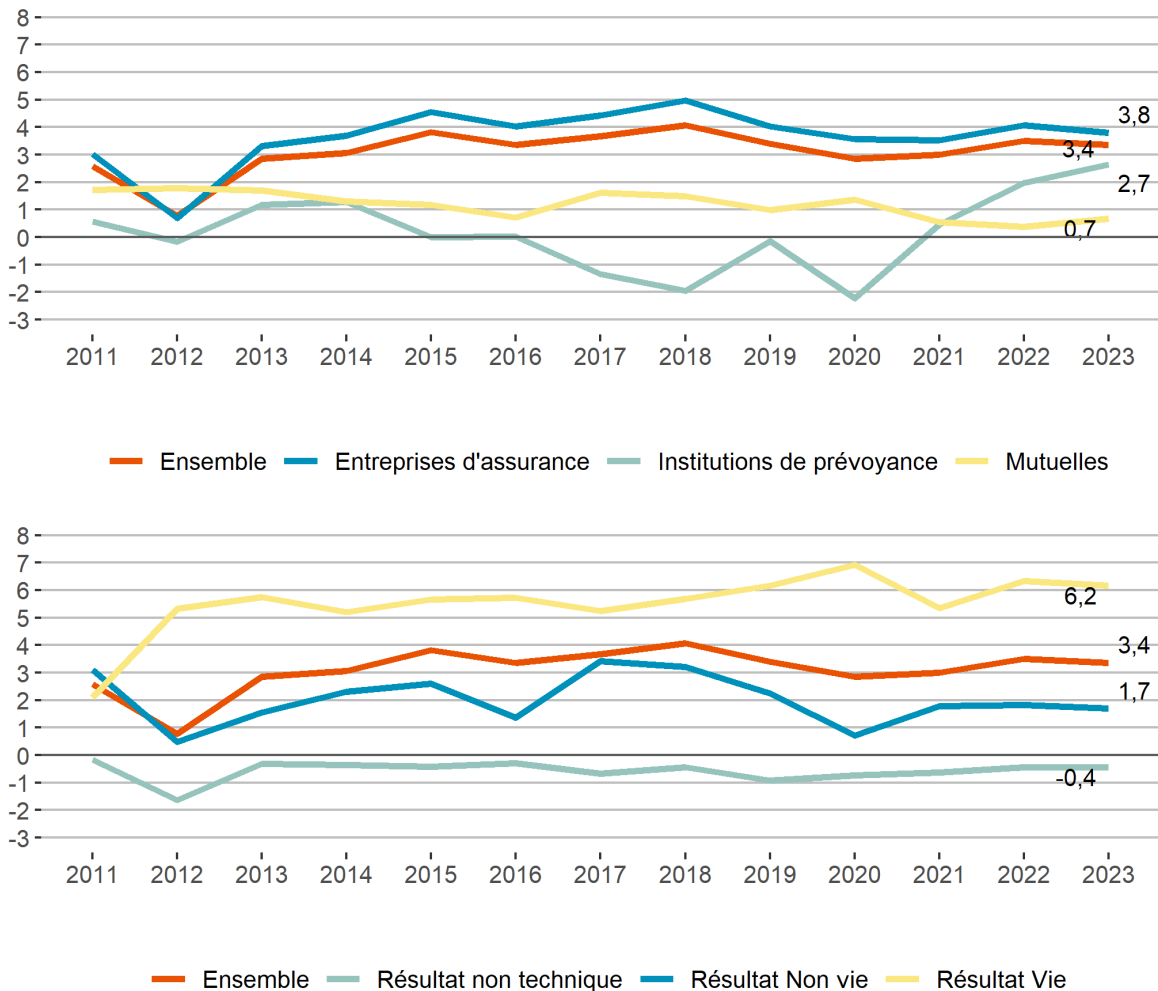
Depuis 2011, les différentes catégories d'organismes du secteur de la complémentaire santé ont généralement été excédentaires ou à l'équilibre sur l'ensemble de leur activité (graphique 6.3). Ainsi, les entreprises d'assurance ont toujours dégagé un résultat net supérieur à 3 % de leurs cotisations, sauf en 2012. Cependant, durant les années 2012, puis 2017 à 2020, les institutions de prévoyance ont connu un résultat net négatif.

6 Le niveau de solvabilité moyen des organismes complémentaires actifs en santé demeure sensiblement supérieur aux exigences réglementaires

Les excédents ont souvent été portés par les activités d'assurance Vie et dans une moindre mesure Non vie, tandis que le solde non technique a plutôt tiré à la baisse le résultat net global chaque année. Le tableau 6.4 présente un compte de résultat 2023 technique et non technique plus détaillé par type d'organismes.

Graphique 6.3 – Résultat net (toutes activités confondues) entre 2011 et 2023

En % des cotisations acquises



Note : Cotisations acquises = cotisations émises + variations des provisions pour cotisations non acquises.

Lecture : En 2023, les organismes ont dégagé des excédents représentant 3,4 % de l'ensemble des cotisations. Les excédents des activités Vie ont représenté 6,2 % des cotisations Vie, les excédents des activités Non vie ont représenté 1,7 % des cotisations Non vie et enfin l'activité non technique a accusé un déficit égal à -0,4 % de l'ensemble des cotisations.

Champ : Organismes d'assurance assujettis à la taxe de solidarité additionnelle au titre de leurs contrats santé (hors indemnités journalières) et contrôlés par l'ACPR au 31/12 de chaque année.

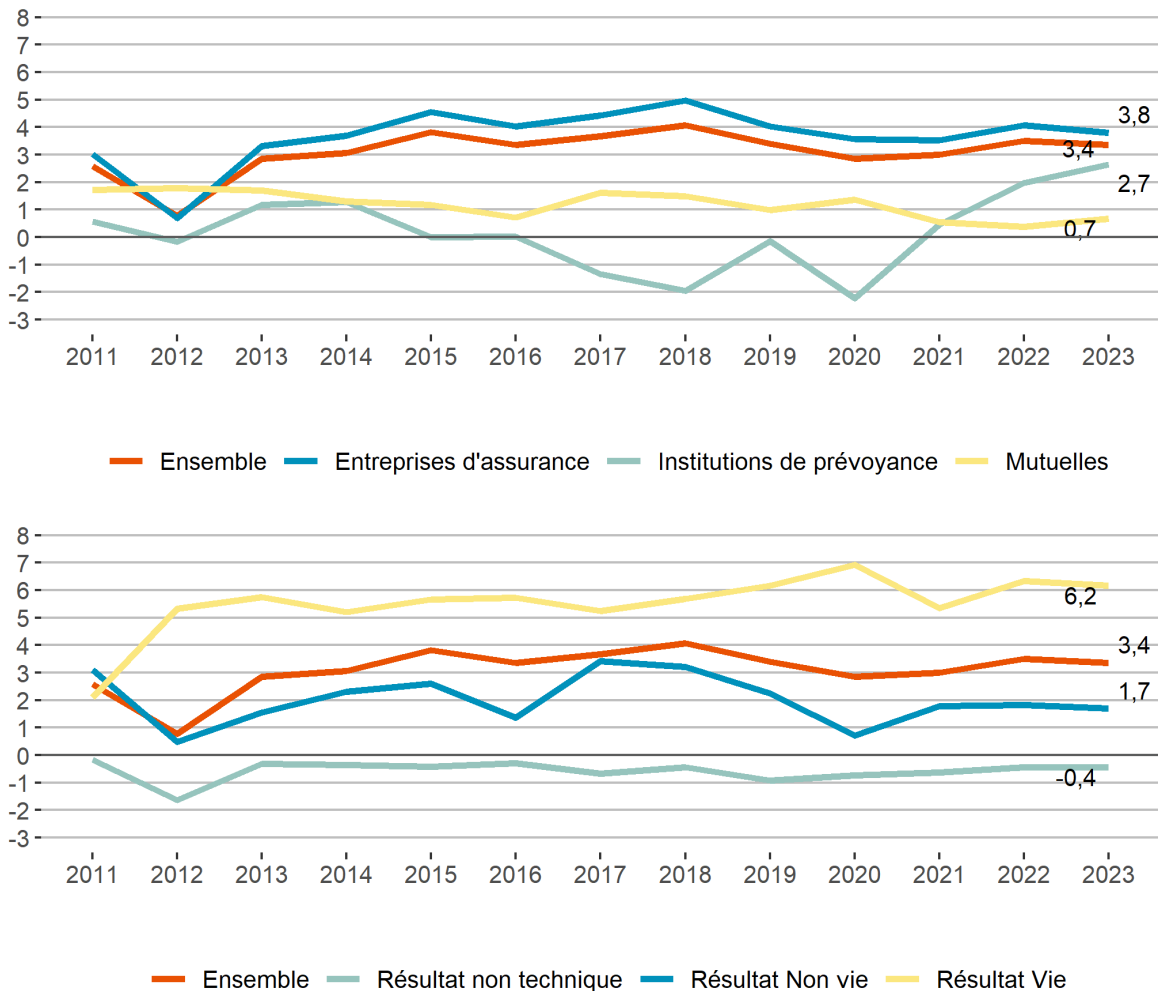
Source : ACPR, calculs DREES.

6 Le niveau de solvabilité moyen des organismes complémentaires actifs en santé demeure sensiblement supérieur aux exigences réglementaires

Les excédents ont souvent été portés par les activités d'assurance Vie et dans une moindre mesure Non vie, tandis que le solde non technique a plutôt tiré à la baisse le résultat net global chaque année. Le tableau 6.4 présente un compte de résultat 2023 technique et non technique plus détaillé par type d'organismes.

Graphique 6.3 – Résultat net (toutes activités confondues) entre 2011 et 2023

En % des cotisations acquises



Note : Cotisations acquises = cotisations émises + variations des provisions pour cotisations non acquises.

Lecture : En 2023, les organismes ont dégagé des excédents représentant 3,4 % de l'ensemble des cotisations. Les excédents des activités Vie ont représenté 6,2 % des cotisations Vie, les excédents des activités Non vie ont représenté 1,7 % des cotisations Non vie et enfin l'activité non technique a accusé un déficit égal à -0,4 % de l'ensemble des cotisations.

Champ : Organismes d'assurance assujettis à la taxe de solidarité additionnelle au titre de leurs contrats santé (hors indemnités journalières) et contrôlés par l'ACPR au 31/12 de chaque année.

Source : ACPR, calculs DREES.

6 Le niveau de solvabilité moyen des organismes complémentaires actifs en santé demeure sensiblement supérieur aux exigences réglementaires

Tableau 6.4 – Comptes de résultat détaillés en 2023 des organismes exerçant en santé

En millions d'euros

Mutuelles	Vie	Non vie	dont Santé	Total
Cotisations acquises* (+)	1 055	21 971	19 654	23 026
Prestations** (-)	780	18 552	16 655	19 332
Produits financiers (+)	64	169	65	233
Frais d'acquisition et d'administration*** (-)	259	3 507	3 092	3 766
Solde réassurance (-)	61	23	29	85
Résultat technique	19	57	-57	76
Produits financiers du résultat non technique				377
Autres éléments non techniques				-300
Résultat net				153

Entreprises d'assurance	Vie	Non vie	dont Santé	Total
Cotisations acquises* (+)	95 076	75 280	15 704	170 356
Prestations** (-)	121 820	58 635	12 953	180 455
Produits financiers (+)	43 769	2 629	99	46 398
Frais d'acquisition et d'administration*** (-)	11 347	16 828	2 675	28 175
Solde réassurance (-)	-42	834	64	792
Résultat technique	5 720	1 612	112	7 332
Produits financiers du résultat non technique				1 377
Autres éléments non techniques				-2 231
Résultat net				6 478

6 Le niveau de solvabilité moyen des organismes complémentaires actifs en santé demeure sensiblement supérieur aux exigences réglementaires

Institutions de prévoyance	Vie	Non vie	dont Santé	Total
Cotisations acquises* (+)	3 134	14 044	7 492	17 178
Prestations** (-)	2 643	12 779	7 040	15 422
Produits financiers (+)	308	441	32	749
Frais d'acquisition et d'administration*** (-)	313	1 470	744	1 783
Solde réassurance (-)	105	22	-16	127
Résultat technique	382	214	-244	596
Produits financiers du résultat non technique				256
Autres éléments non techniques				-397
Résultat net				455

Ensemble des organismes	Vie	Non vie	dont Santé	Total
Cotisations acquises* (+)	99 265	111 295	42 850	210 560
Prestations** (-)	125 243	89 967	36 648	215 209
Produits financiers (+)	44 141	3 239	196	47 380
Frais d'acquisition et d'administration*** (-)	11 918	21 805	6 511	33 724
Solde réassurance (-)	124	880	76	1 004
Résultat technique	6 121	1 883	-189	8 004
Produits financiers du résultat non technique				2 010
Autres éléments non techniques				-2 928
Résultat net				7 086

*Cotisations acquises = cotisations émises + variations de provisions pour cotisations non acquises.

**Prestations : prestations y compris frais de gestion des sinistres.

***Frais d'acquisition et d'administration : frais d'acquisition, d'administration et autres charges nets des autres produits et subventions.

Note : Ce tableau étant établi à partir des comptes publics des organismes dont le niveau de détail est moindre que celui utilisé pour étudier la partie « Santé », les regroupements de produits et de charges présentés en ligne dans ce tableau diffèrent légèrement des concepts plus fins utilisés dans les précédentes parties de ce rapport. Notamment, ici, les prestations incluent les frais de gestion des sinistres.

Lecture : En 2023, les mutuelles ont réalisé un résultat technique de 19 millions d'euros dans leur activité Vie.

Champ : Organismes assujettis à la taxe de solidarité additionnelle au titre de leurs contrats santé (hors indemnités journalières) et contrôlés par l'ACPR au 31/12/2023.

Source : ACPR, calculs DREES.